

Montréal, le 13 décembre 2000

Hydro-Québec
Direction principale Projets et
construction
855, rue Sainte-Catherine est,
16^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques en environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet: Projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan
 Complément d'information à la 2^e partie des audiences publiques**

Madame,

Après lecture approfondie du mémoire présenté par la MRC des Laurentides au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'examen du projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan, nous désirons proposer à votre Commission certaines précisions et certains compléments d'information relatifs à la variante 2 sur le territoire de la MRC des Laurentides. Ces points d'information nous apparaissent nécessaires afin de faciliter la compréhension des circonstances ayant entouré, depuis 1998, l'élaboration de cette variante.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Riva'.

Jean Riva
Porte-parole

c.c. M. Normand Bell
 Mme Constance LeBel

p.j.

LIGNE GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN

AUDIENCES PUBLIQUES – 2^E PARTIE

À la suite de la lecture du mémoire présenté par la MRC des Laurentides au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et intitulé : *Mémoire sur le projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé / Vignan par Hydro-Québec*, Hydro-Québec désire apporter certaines précisions afin de faciliter la compréhension des circonstances entourant l'élaboration de la variante 2.

Page 38 – 2^o paragraphe

« La variante « 2 » ne viendra que beaucoup plus tard, en réponse, fort impertinente d'ailleurs, à une recommandation du Comité Harvey. »

Hydro-Québec aimerait préciser que la variante 2 n'a pas été élaborée à la suite d'une demande du Comité Harvey. En effet, cette variante découle d'une proposition déposée en juillet 1998 à Hydro-Québec par la MRC des Laurentides dans le cadre des comités techniques mis sur pied au démarrage des projets de bouclage. Une copie de la carte remise à Hydro-Québec par la MRC des Laurentides est jointe à notre envoi. Cette carte illustre, entre autres, le tracé nord, tracé alors envisagé par Hydro-Québec [tracé projeté, H-Q (juillet98)], et la variante à l'étude par la MRC des Laurentides (variante à l'étude).

De plus, la MRC des Laurentides a soumis ce tracé une seconde fois à Hydro-Québec en mars 2000. Dans cette version, la MRC désigne le tracé qu'elle propose pas l'appellation « la variante proposée par la MRC ». Un exemplaire de cette autre carte est aussi joint à la présente. Hydro-Québec a ajouté à cette carte des informations permettant au lecteur de positionner le tracé retenu avant les optimisations (mars 2000) et le tracé retenu après optimisation (octobre 2000).

Page 39 – 2^o paragraphe

« Ô surprise : le tracé retenu est peut-être basé sur la variante « 2 », mais après qu'elle ait été considérablement modifiée par certaines suggestions et requêtes provenant essentiellement de l'Outaouais. »

Hydro-Québec tient à préciser que les modifications apportées à cette variante, contrairement aux prétentions de la MRC, sont essentiellement issues de préoccupations environnementales et de demandes du milieu. Ces demandes proviennent principalement de citoyens de la région des Laurentides. Ces derniers résident notamment le long du Chemin de Vendée et au lac à la Loutre.

Page 40 – 3^o paragraphe

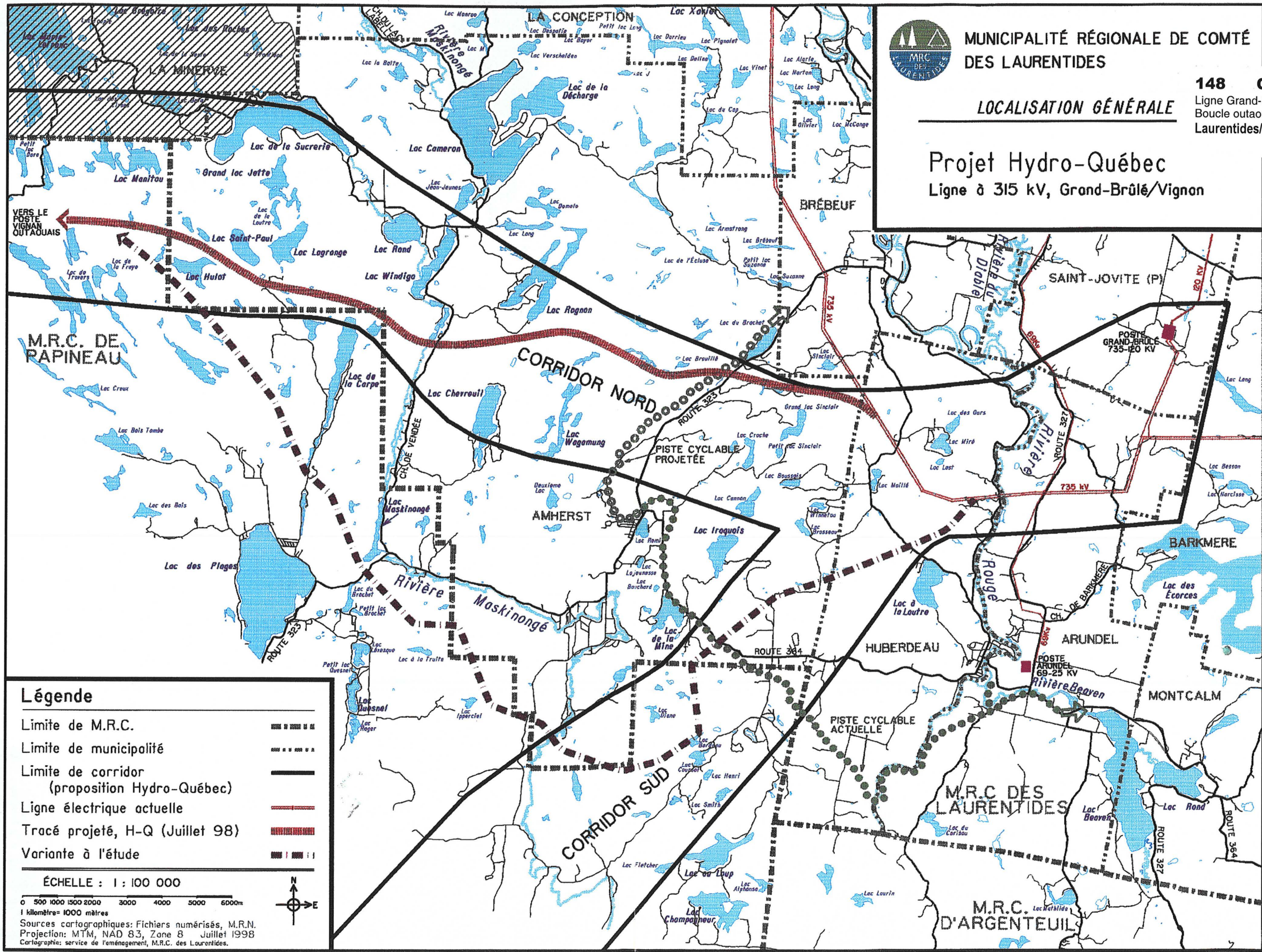
« Et dire qu'Hydro-Québec ajoute l'insulte à l'injure et ose écrire, au tableau 20 de son *Étude d'impact sur l'environnement*, que la variante 2 retenue est bien acceptée par la MRC des Laurentides et la municipalité d'Amherst !!! ».

Hydro-Québec considère que la variante 2 dont il question au tableau 20 correspond presque en tout point à « la variante de la MRC des Laurentides » apparaissant sur la carte de mars 2000. La seule modification apportée touchait une courte section dans la MRC de Papineau rendue nécessaire pour respecter leur schéma d'aménagement. Ainsi en considérant que ce tracé correspond en majeure partie au tracé de « la variante de la MRC des Laurentides », Hydro-Québec croyait de bonne foi que la variante 2 pouvait être acceptable pour la MRC des Laurentides.



LOCALISATION GÉNÉRALE

Projet Hydro-Québec
Ligne à 315 kV, Grand-Brûlé/Vignon



Légende

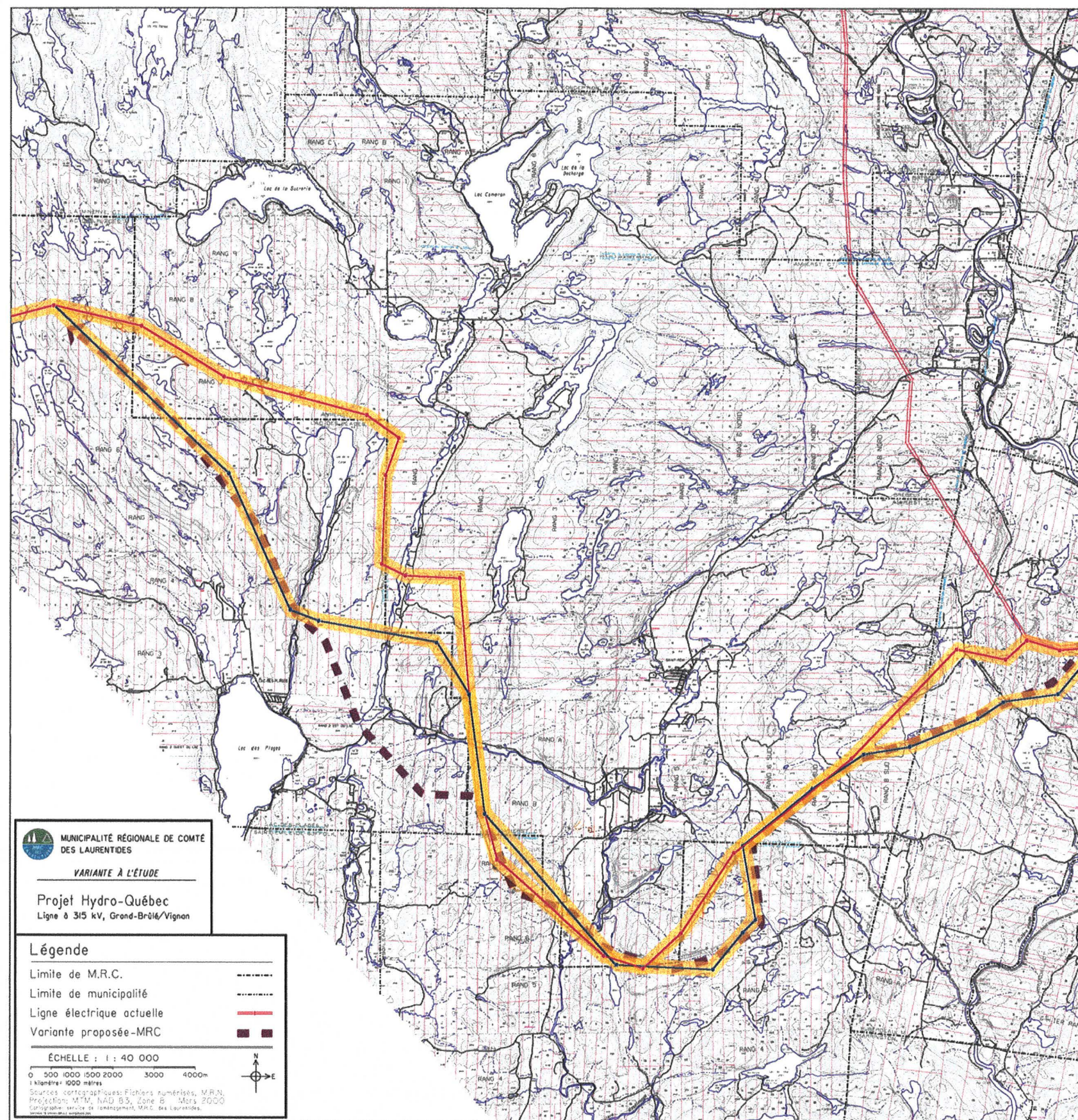
- Limite de M.R.C.
- Limite de municipalité
- Limite de corridor (proposition Hydro-Québec)
- Ligne électrique actuelle
- Tracé projeté, H-Q (Juillet 98)
- Variante à l'étude

ÉCHELLE : 1 : 100 000

0 500 1000 1500 2000 3000 4000 5000 6000m
1 kilomètre = 1000 mètres



Sources cartographiques: Fichiers numérisés, M.R.N.
Projection: MTM, NAD 83, Zone 8 Juillet 1998
Cartographie: service de l'aménagement, M.R.C. des Laurentides.



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES LAURENTIDES

VARIANTE À L'ÉTUDE

Projet Hydro-Québec
Ligne à 315 kV, Grand-Brûlé/Vignan

Légende

--- --	Limite de M.R.C.
- - - - -	Limite de municipalité
— — — —	Ligne électrique actuelle
■ ■ ■ ■	Variante proposée-MRC

ÉCHELLE : 1 : 40 000

0 500 1000 1500 2000 3000 4000m
1 kilomètre = 1000 mètres

Sources cartographiques: Fichiers numérisés, M.R.N.
Projection: M.T.M., NAD 83, Zone 5 - Mars 2000
Cartographe: Service de l'aménagement, M.R.C. des Laurentides.

Informations complémentaires

Tracé retenu avant optimisation (Variante2, Mars 2000)

Tracé retenu après optimisation (Octobre 2000)

Note : Pour des fins de présentation, cette figure a été réduite.
L'échelle graphique demeure tout de même valable.